

RÈGLEMENT D'EXAMEN

<p align="center">Spécialité CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES du baccalauréat professionnel</p>				Candidats				
				<p align="center">Scolaire dans un établissement public ou privés sous contrat Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public.</p>	<p align="center">Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti Dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé ou public non habilité Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle. Enseignement à distance</p>	<p align="center">Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</p>		Mode
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique et technique		6						
Sous-épreuve E 11 <i>Analyse d'une situation professionnelle de transport spécifique</i>	U11	3	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 13 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E2- Épreuve technologique : <i>Étude de cas : préparation d'une activité de transport routier</i>	U2	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		11						
Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise.	U31	2	CCF		Ponctuel Oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Conduite d'un véhicule lourd articulé	U32	5	CCF		Ponctuel Pratique	2 h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Conduite avec mise à quai Conduite de chariot de manutention	U33	2	CCF		Ponctuel Pratique	2 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention- santé-environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Education civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation